

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Comité Syndical

Du 13 Janvier 2020



Table des matières	
PREAMBULE.....	3
Débat d'orientation budgétaire 2020	3
LE CONTEXTE DE PREPARATION BUDGETAIRE.....	4
Un contexte économique contraint	4
La trajectoire des Finances Publiques	5
Le devenir de la fiscalité locale.....	6
Autres points notables	7
Orientations budgétaires et prospectives.....	7
LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET DU SICIO EN 2019	8
La section de fonctionnement.....	9
Les Dépenses	9
Les Recettes	10
La section d'Investissement	11
Les dépenses d'équipement	11
Les Recettes	11
ELABORATION BUDGETAIRE ET GRANDES ORIENTATIONS DU SICIO	13
Fonctionnement.....	13
Investissement	14
BUDGET ANNEXE.....	15
CONCLUSION	15

PREAMBULE

Débat d'orientation budgétaire 2020

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnels.

L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF),
- Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement.

A titre introductif au présent rapport d'orientation, il convient d'indiquer que le budget primitif 2020, comme en 2019, s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations des villes adhérentes tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre des projets de loi de finances pour 2020¹ (PLF). Il préconisera des choix politiques concernant le mode de financement de la contribution des villes.

Pour mémoire l'ensemble des chiffres présentés dans ce rapport sont exprimés en milliers d'euros.

¹ Projet de loi de finances pour 2020, n°2272 déposé le vendredi 27 septembre 2019
http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/alt/loi_finances_2020

LE CONTEXTE DE PREPARATION BUDGETAIRE

Un contexte économique contraint

Le vote du projet de la loi de finances pour 2020 voté en décembre dernier prévoyait les éléments suivants :

Le 21 novembre 2019, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a communiqué les dernières perspectives économiques intermédiaires² et a annoncé que ces deux dernières années, la croissance mondiale et les perspectives futures n'ont cessé de se détériorer, sur fond d'incertitudes persistantes sur la direction des politiques publiques et de faiblesse des flux d'échanges et d'investissement. Nous estimons la croissance du PIB mondial à 2.9 % cette année et autour de 3 % en 2020-21, une croissance inférieure aux 3.5 % prévus il y a un an, et la plus basse depuis la crise financière.

Dans l'ensemble de la **zone euro**, les perspectives d'évolution ont été revues à la baisse avec une variation du Produit intérieur brut qui devrait s'établir à 1,2% pour 2019 et +1,1% pour 2020. **En France**, la croissance a été de +1,7% en 2018, alors que le gouvernement tablait sur une prévision à +1,6%. Mais l'embellie ne sera vraisemblablement que de courte durée car l'OCDE évalue la progression du PIB français à +1,3% en 2019 et +1,2% en 2020. Les hypothèses d'élaboration du PLF 2020 sont de +1,2% pour le PIB, le gouvernement escomptant la stabilisation de la zone euro, la croissance de la demande mondiale et une inflation fixée à 1,7% en 2019 et 1,8% en 2020 soutenue par les prix du tabac et du pétrole. Ces prévisions sont dépendantes du dynamisme des exportations françaises et de la bonne santé économique de nos voisins. Elles sont donc susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des tensions commerciales et des tendances protectionnistes existantes. La croissance française pourrait aussi dépendre des négociations sur le Brexit, des décisions de politique économique en Italie, de l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine, ou des vulnérabilités de certaines économies émergentes face à la remontée des taux de la Fed ou de l'aversion au risque.

En outre, l'impact du mouvement des gilets jaunes n'est pas anodin sur l'économie française. Démarré en novembre 2018, ce mouvement aurait permis de gagner 0,3 point de croissance en 2019 suite aux mesures d'urgence économique et sociale mises en place pour tenter d'apaiser le conflit. Mais, ce mouvement a eu un lourd impact sur les commerces de proximité (perte moyenne de 20 à 30 % sur le CA chaque samedi) et le tourisme.

La suppression progressive de la taxe d'habitation va avoir un impact sur le budget des collectivités et, par rebond, sur le financement de la participation des villes au budget du SICIO.

² « Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : Objectif croissance »
<http://oecd.org/perspectives-economiques/>

La trajectoire des Finances Publiques

Le déficit public devrait rester stable en 2018, à 2,6% du PIB, mais il augmentera en 2019 à 2,8% du PIB. Le Gouvernement prévoyait à l'article 3 du projet de loi de programmation une réduction du déficit public sur la période de programmation de 2,9 % en 2017 à 0,3 % du PIB en 2022, soit une baisse de 2,6 points de PIB en cinq ans et un retour à un quasi-équilibre budgétaire. A ce jour nous n'avons pas de nouvelles informations sur la réduction du déficit public.

Trajectoire de réduction du solde public

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public effectif	- 2,9	- 2,8	- 2,9	- 1,5	- 0,9	- 0,3

Le déficit public 2018 a finalement été arrêté à 2,5% du PIB, celui de 2019 devrait être de 3.1% et le déficit prévisionnel pour 2020 est de 2,2 % du PIB.

En effet, la prévision a été ajustée pour tenir compte à la fois de l'effet des mesures d'urgence adoptées en 2019 sur 2020 et des mesures issues du Grand Débat National annoncées le 25 avril (la loi de programmation prévoyait un solde structurel de 1,6 % en 2020).

Taux de croissance des dépenses publiques en volume

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administrations publiques, hors crédits d'impôt	0,9	0,6	0,7	0,3	0,2	0,1
Dont :						
- administrations publiques centrales	1,0	0,3	0,8	1,2	0,7	0,2
- administrations publiques locales	1,7	0,2	0,9	- 0,4	- 1,6	- 0,6
- administrations de sécurité sociale	0,6	0,9	0,4	0,1	0,6	0,4

En application de cette politique, l'Etat a signé avec 229 collectivités (93 ont refusé) des contrats visant à limiter la progression de leurs dépenses réelles à 1,2% en moyenne, ce seuil pouvant être apprécié à la hausse ou à la baisse suivant le contexte local.

Il n'est cependant pas exclu que ce principe de contractualisation soit étendu dans les années à venir à des collectivités de strates inférieures

La suppression de la taxe d'habitation

Dès 2020, 80 % des Français cesseront définitivement de payer la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020, ce qui met les collectivités dans une situation forte d'insécurité financière, en sus de la perte de marge de manœuvre fiscale.

A ce jour, il est prévu un dispositif de compensation pour les communes. L'année de référence du taux de taxe d'habitation pris en compte par l'État ne sera pas nécessairement celui de l'année 2017³, comme le prévoit aujourd'hui la loi. Le gouvernement est "ouvert" à l'éventualité d'une autre année de référence.

Le mécanisme de compensation de la recette de taxe d'habitation pour les communes entrera en vigueur en 2021. Il concernera 100% de la recette (23 milliards d'euros) de l'année de référence. Pour compenser une perte éventuelle de recettes liée à l'année de référence, certaines communes envisagent une hausse de leur taxe foncière.

Le gouvernement a imaginé un « coefficient correcteur ». Si une commune percevait "80 de taxe d'habitation" et que, demain, la part de la taxe foncière départementale qui lui est affectée est "égale à 100", le mécanisme correcteur sera "de 0,8.

Seule interrogation : l'évolution du coefficient correcteur au fil des années.

La réforme de la TFPB

Ce début de réforme de la fiscalité locale s'accompagne d'un travail de révision partielle des valeurs locatives⁴ des locaux qui datent de 1970. Un premier pas a été franchi le 1er janvier 2017 avec la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

Si aucune décision politique ne vient balayer une nouvelle fois ce projet, la réforme devrait entrer en vigueur en 2026.

³ Caisse des dépôts <https://www.banquedesterritoires.fr/suppression-de-la-taxe-dhabitation-le-detail-du-dispositif-de-compensation-pour-les-communes>

⁴ Réponse ministérielle n° 7271 <https://www.legifiscal.fr/actualites-fiscales/1874-revision-valeurslocatives-generalisation-prevue-locaux-habitation.html>

Autres points notables

A tous ces éléments nous pouvons rajouter :

- L'impact du Protocole parcours, carrières et rémunérations (PPCR) qui a été suspendu en 2018 a bien été réactivé à partir du 1er janvier 2019

Orientations budgétaires et prospectives

Les orientations retenues découlent de ce contexte mouvant et des choix et objectifs politiques suivants :

- Stabilité du montant de la participation des villes sur 2020,
- Vote de l'augmentation du montant de la participation à partir de 2021,
- Recherche de nouvelles recettes via l'intégration de nouvelles villes adhérentes,
- Respect du PPI voté

LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET DU SICIO EN 2019

Les résultats de l'année 2019 sont estimés à ce jour de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019
DEPENSES	3 124 406,00 €	3 080 062,00 €	3 114 549,00 €
RECETTES	4 639 520,00 €	4 724 329,00 €	4 549 080,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	2017	2018	2019
DEPENSES	408 990 ,09 €	860 435,00 €	668 178,00 €
RECETTES	1 031 127,99 €	963 666,00 €	620 453,00 €

A noter que la vente des locaux d'Orly est intervenue sur le budget 2019.

La section de fonctionnement

Les Dépenses

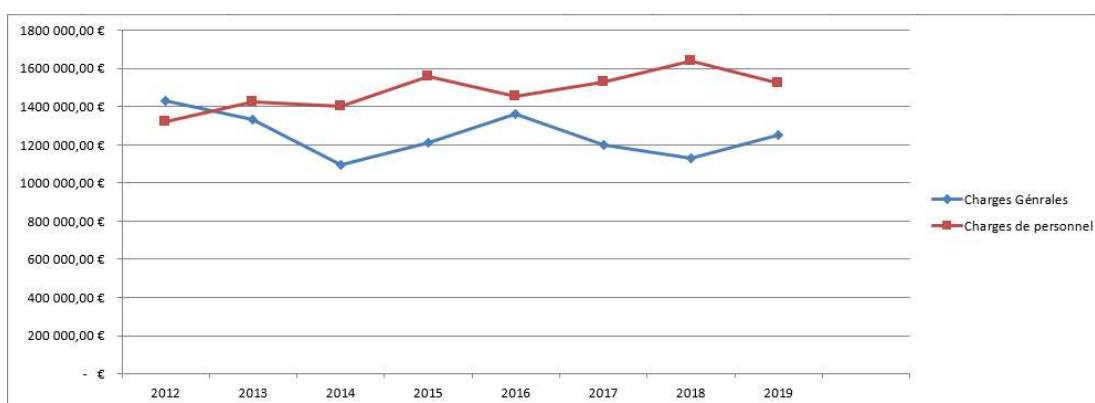
Les charges générales ont diminué en 2019. Cela s'explique par le fait que, durant toute l'année, le personnel du SICIO n'a jamais été au complet alors que le budget avait été estimé avec un effectif complet sur l'ensemble de l'année. Au final, ce sont 4 postes qui n'ont pas été comblés à 100%.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Maintenances infrastructure
- Maintenances des progiciels et logiciels
- Evolution des infrastructure, Sauvegardes
- Liaisons (Fibre, MPLS, accès Internet)
- Charges de personnel (salaires, cotisations, assurances, RIFSEEP ...)

A noter que les dépenses de maintenance subissent une augmentation annuelle contractuelle liée à l'indice Syntec qui représente en moyenne 3% de dépenses supplémentaires.

Evolution des dépenses de fonctionnement



Le personnel du SICIO compte 26 agents au 31/12/2019 réparti de la manière suivante :

- 14 titulaires et 12 contractuels
- 14 hommes et 12 femmes

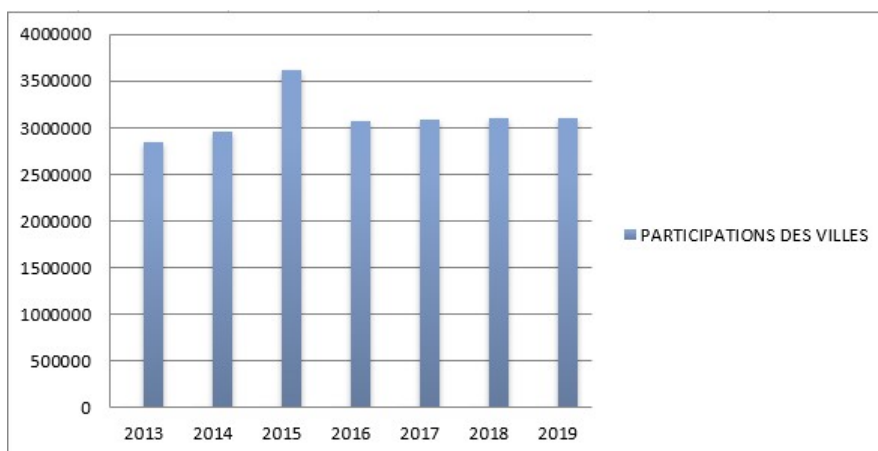
Evolution de la rémunération du SICIO

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 425 134,00 €	1 403 893,00 €	1 560 096,00 €	1 453 137,00 €	1 598 018,00 €	1 640 869,00 €	1 521 648,00 €



Les Recettes

L'évolution de la participation des villes adhérentes au SICIO de 2013 à 2019 se présente comme suit :



Depuis la sortie de la ville de Limeil-Brévannes, les montants des participations sont constants. Seuls l'effet de base et les rôles complémentaires permettent de bénéficier d'une très légère augmentation des recettes.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
2 842 102,00 €	2 955 743,00 €	3 617 158,00 €	3 068 652,00 €	3 080 249,00 €	3 095 394,00 €	3 095 395,00 €

Comparatif Dépenses - Recettes



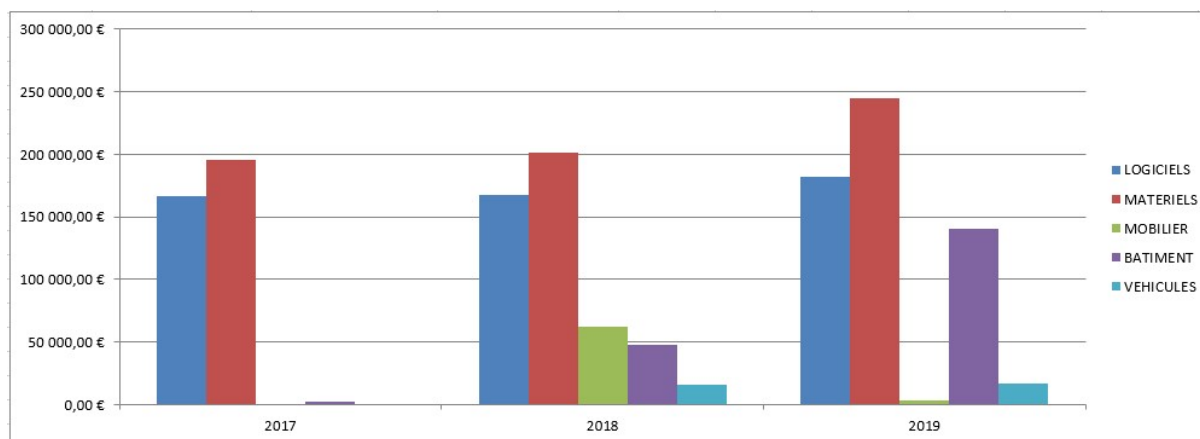
De façon générale, les recettes globales de fonctionnement tendent à couvrir depuis deux ans les dépenses. L'excédent de la section de fonctionnement permet d'assurer le lancement des nouveaux projets (RH, enfance, sécurisation de l'infrastructure). Cependant une rigueur doit s'imposer en matière de dépenses du SICIO permettant aussi de garantir le maintien du montant de la participation des villes déjà adhérentes.

La section d'Investissement

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement varient d'une année à l'autre puisqu'elles représentent l'aboutissement des grands projets menés. En 2019 il s'agit de la fin des travaux d'aménagement du bâtiment et de renouvellement de serveurs.

Evolution des dépenses d'investissement



DEPENSES D'EQUIPEMENT	2017	2018	2019
LOGICIELS	167 056,00 €	167 408,00 €	182 519,00 €
MATERIELS	195 614,00 €	201 832,00 €	245 186,00 €
MOBILIER	0,00 €	62 084,00 €	3 307,00 €
BATIMENT	2 290,00 €	47 568,00 €	140 358,00 €
VEHICULES	0,00 €	15 543,00 €	17 204,00 €

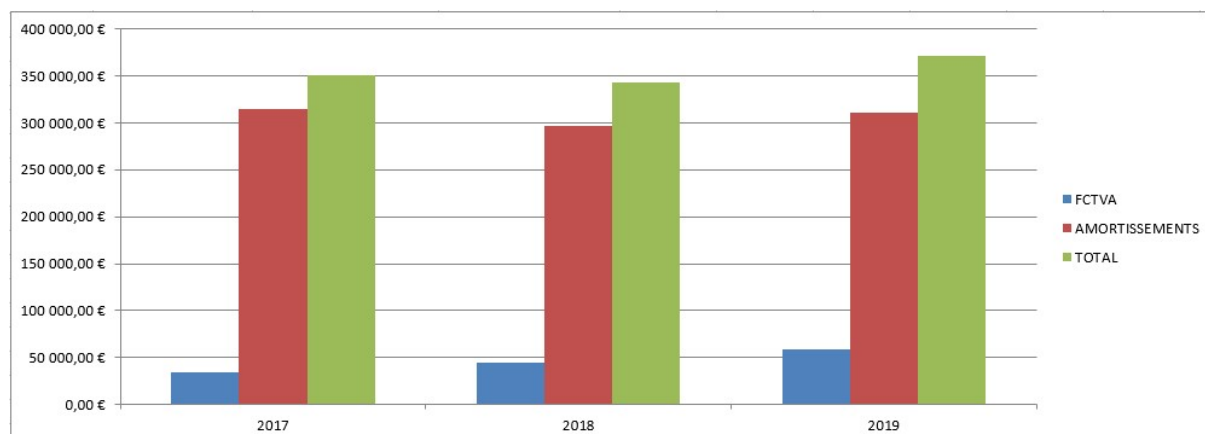
Afin de gérer, de prioriser au mieux les investissements, et de procéder à l'inscription budgétaire, le SICIO a proposé lors d'un conseil syndical de novembre 2019 la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), permettant d'inscrire au plus juste la dépense de l'exercice.

Les Recettes

De manière générale, les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- **Le FCTVA** reversé par la Préfecture sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice N-2. Le taux de compensation correspond à ce jour à environ 16 % du montant TTC des dépenses éligibles. Le montant versé dépend donc du volume des investissements pris en compte en 2018. Le montant estimé pour l'exercice 2020 au vu du total des investissements 2018 est d'environ 58 500€.
- **Les amortissements** permettent chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ils sont calculés pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata du temps prévisible d'utilisation. Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget. L'amortissement concerne les immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan.

Evolution des recettes d'investissement



DEPENSES D'EQUIPEMENT	2017	2018	2019
FCTVA	34 405,00 €	44 388,00 €	58 553,00 €
AMORTISSEMENTS	314 888,00 €	297 141,00 €	311 369,68 €
TOTAL	351 310,00 €	343 547,00 €	371 941,68 €

ELABORATION BUDGETAIRE ET GRANDES ORIENTATIONS DU SICIO

Le budget 2020 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement
- Maintien du montant de la participation des villes adhérentes en 2020
- Vote de la hausse du montant de la participation des villes adhérentes à partir de 2021
- Recherche de nouvelles collectivités adhérentes
- Poursuite des investissements selon le PPI
- Mise en œuvre du RIFSEEP.

Fonctionnement

Compte tenu du contexte actuel, le SICIO va limiter les dépenses de fonctionnement tout en assurant la continuité des contrats de maintenance et le remplacement du personnel nécessaire à la réalisation des projets et au fonctionnement courant du SICIO.

Il est à noter que les charges de personnel liées à l'évolution de la masse salariale évolueront en 2020 pour les raisons suivantes :

- L'arrivée d'un adjoint au pôle Infrastructures est prévue à compter du 1er janvier 2020.
- L'arrivée d'un responsable d'application Enfance est prévue pour le 1er février 2020.
- Un poste de Responsable d'application RH est à pourvoir avant les vacances d'été en prévision d'un départ à la retraite fin 2020
- Un maintien en disponibilité depuis le 1er septembre 2018 au pôle administratif
- Un poste de gestionnaire comptable & marché est à pourvoir



Dans la limite du DOB, pour 2020, il est proposé d'inscrire une dépense de 1 780 000€ maximum pour assurer les remplacements et le renforcement des équipes des 3 pôles.

La suppression de la taxe d'habitation engendre de fortes incertitudes notamment sur le mode de financement de la participation des villes.

Investissement

Le Plan Pluriannuel d'Investissement présenté en novembre 2019 prendra effet en 2020. Le financement de cette section sera assuré par l'autofinancement et le recours à l'emprunt. L'acquisition des nouveaux locaux de Villeneuve le Roi sera engagée pour 2021.

En 2020, les grands projets d'investissements seront pour :

L'infrastructure : Renouvellement et évolution

Afin de sécuriser son infrastructure, le SICIO va créer une boucle réseau et mettre en service une 2^{ème} salle serveur. Ces deux projets nécessitent l'acquisition de matériels supplémentaires.

Le système d'information

Le projet phare de 2020 sera le remplacement du logiciel de Ressources Humaines.

Une migration du logiciel Enfance sera également prévue, la dernière version apportant des fonctionnalités intéressantes et notamment une version encore plus « Web » que celle déployée dernièrement.

BUDGET ANNEXE

Ce budget créé en 2014, permet au SICIO de répondre à des demandes de prestations informatiques suite à un appel d'offre ou sous forme de conventions signées avec d'autres partenaires. C'est le cas actuellement avec la RIVED, le SIRM, le SIREV, le SETBO, le Parc du Grand Godet, la Cité des Métiers du Val-de-Marne.

Ce budget ne comporte pas, pour le moment, de section d'investissement.

Les recettes de ce budget annexe sont reversées par jeu d'écritures comptables sur le budget principal du SICIO, permettant ainsi de générer une amélioration fluctuante au fil des années.

	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes Budget Annexe	65 327,00 €	66 503,00 €	67 956,00 €	45 903,00 €	100 566,00 €

CONCLUSION

Dans un contexte économique et institutionnel incertain, le SICIO s'efforcera toujours d'offrir les meilleurs services à ses villes adhérentes tout en maintenant une gestion budgétaire saine et une capacité d'investissement en ayant recours à un emprunt raisonné et adapté aux besoins du SICIO.

Cependant, il devient nécessaire de conquérir de nouvelles adhésions, ou de nouveaux partenaires. Cet objectif, occasionnant de nouvelles recettes, permettrait d'ouvrir de nouveaux axes économiques.